



SUD Étudiant-e-s et Précaires

Pl. Chauderon 5

1003 Lausanne

info@sud-ep.ch

www.sud-ep.ch

Communiqué de presse

Lausanne, le 22 novembre 2013

L'EPFL respecte-t-elle les droits fondamentaux ?

Notre syndicat, SUD Étudiant-e-s et Précaires, lors de sa campagne sur les bourses d'études et d'apprentissage, a eu à nouveau à faire à un service privé de sécurité : les Protectas de l'EPFL.

Il y a quelques jours, le service de sécurité susmentionné a tout simplement ordonné à plusieurs de nos militant-e-s de quitter l'enceinte qualifiée de « privée » de l'EPFL et de cesser de distribuer notre bulletin. Cette politique semble courante puisque d'autres associations en ont fait les frais que cela soit à l'intérieur des bâtiments ou sur les espaces ouverts du campus. L'affichage libre sur le campus est par ailleurs proscrit.

Nous sommes particulièrement étonné-e-s de cette politique qui contrevient gravement aux droits constitutionnels et fondamentaux d'association, de libre expression et d'opinion, ainsi qu'aux droits syndicaux. Le droit d'émettre une critique relève de ces libertés qui sont des conditions irréductibles de l'exercice du débat démocratique. Les étudiant-e-s de l'EPFL doivent avoir la garantie que, sur leur lieu de travail, l'information, notamment celle qui concerne la défense de leurs intérêts, peut circuler librement, sans entrave du service de sécurité.

Nous avons écrit, aujourd'hui même, au Président de l'EPFL, M. Patrick Aebischer, pour faire toute la lumière sur cette affaire et s'assurer que ces droits soient garantis (la lettre est reproduite en annexe). Nous lui avons demandé, comme nous l'avons fait au Recteur de l'UNIL, si les services de sécurité privés procèdent à une surveillance et à un fichage politico-syndical.

Les institutions dont les buts affichés sont de promouvoir le savoir, l'esprit et l'expression critiques doivent garantir les droits fondamentaux et cesser ces pratiques.

Contact : Arthur Auderset, 079 571 70 33